

DEMARCHES A FAIRE EN CAS DE SINISTRE A VÉLO

Du fait de votre adhésion à la FFVélo et de l'assurance que vous avez souscrite en même temps, la société ALLIANZ vous assure pour tous vos déplacements à vélo, et cela 24h sur 24, sachant que les garanties sont différentes suivant le choix que vous avez fait (mini, petit ou grand braquet).

**EN CAS D'ACCIDENT ON DISPOSE DE 5 JOURS
OUVRABLES POUR FAIRE UNE DECLARATION A LA
SOCIETE ALLIANZ ;**

Deux possibilités s'offrent alors à vous :

- 1°) Vous faites personnellement les démarches en allant sur le site FFVELO. Vous choisissez « espace licencié », et vous renseignez votre identifiant et votre mot de passe (vous les avez reçus en même temps que votre licence). Dans les outils vous choisissez : « je déclare un sinistre »

Vous avez devant vous une déclaration d'accident pré-remplie. Il vous reste quelques cases à remplir : déclaration circonstanciée , noms et adresses des éventuels témoins, puis d'autres cases à cocher sans en oublier.

Pour terminer, vous aurez impérativement à fournir

- la copie du coupon réponse de la notice d'information que vous avez dû nous remettre signé le jour de l'AG ; Vous contacterez pour cela Marie-Annick.
- un certificat médical initial descriptif des blessures fourni par votre médecin.

Ces 2 documents peuvent être envoyés en fichier-joint à la déclaration, ou par courrier en précisant vos coordonnées avec votre numéro de licence.

2°) Vous passez par l'intermédiaire du club : Pierre ou Yves ou Marie-Annick . Nous vous aiderons volontiers, mais il y a le risque que nous soyons absents l'un ou l'autre, voire tous (vacances... !) pendant le délai de 5 jours. Dans ce cas, il faut revenir au 1°).

Par la suite vous fournirez éventuellement selon l'option choisie pour l'assurance et en fonction de la demande de l'assureur :

- la facture d'intervention du dentiste**
- la facture d'intervention de l'opticien**
- la photo de votre casque endommagé et la facture du casque neuf**
- la facture d'achat du cardiofréquencemètre**
- la facture d'achat du GPS**
- la facture d'achat des vêtements remplaçant les vêtements abîmés**
- la facture d'achat du vélo avec lequel vous avez été accidenté**
- etc...etc**

Cela peut à juste titre vous paraître bien fastidieux. Raison de plus pour redoubler de vigilance dans vos déplacements à vélo et ainsi réduire la probabilité d'avoir à remplir cette déclaration. On le sait tous : les accidents n'arrivent pas qu'aux autres...